

SÉANCE ordinaire

Le 3 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 juin 2019, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

190603.209 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour 2018 ;
 - 4.3 Embauche - Monsieur Ghislain Bertrand - Journalier saisonnier en horticulture – Personne salariée régulière saisonnière ;
 - 4.4 Embauche - Chauffeur-Journalier -Monsieur Stanley Noël;
 - 4.5 Embauche - Programme FAIR 2019 – Employés temporaires;
 - 4.6 Embauche – Subvention salariale Emploi-Québec – Journalier temporaire ;
 - 4.7 Octroi de contrat – Entretien paysager et déneigement Godin - Entretien des plages de Pabos et Newport 2019 ;
 - 4.8 Fonds d'aide aux initiatives régionales 2019 – Confirmation de la participation financière de la Ville de Chandler;
 - 4.9 Recommandation de paiement – Entente de développement culturel 2018 de la MRC du Rocher-Percé;
 - 4.10 Recommandation de paiement – RCGT – Audit 2018 ;
 - 4.11 Recommandation de paiement - Projet de développement de quartier ;
 - 4.12 Recommandation de paiement – Morency Société d'avocats;
 - 4.13 Octroi de contrat – Construction scandinave – Construction d'un nouveau garage municipal ;
 - 4.14 Acquisition de terrain – Monsieur Jocelyn Marcoux ;
 - 4.15 Acquisition de terrain – Monsieur Pierre Georges ;
 - 4.16 Demande de dérogation mineure, Monsieur Pierre Poirier

- (Gaspésie Mitsubishi) – Réduction de la marge arrière ;
- 4.17 Adoption – Règlement V-223-2019 concernant le traitement des élus municipaux;
 - 4.18 Adoption – Règlement numéro V-224-2019 modifiant le règlement V-32-2002 décrétant une politique de frais de déplacement pour les employés de la Ville de Chandler ;
 - 4.19 Adoption – Règlement numéro V-225-2019 concernant la construction d'une surface de dek hockey, et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$ à ces fins;
 - 4.20 Vente d'immeuble – 740, avenue-Hôtel-de-Ville, Chandler;
 - 4.21 Adoption - Règlement 2017-Z-001-01 amendant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la Ville de Chandler
 - 4.22 Recommandation de paiement – St-Onge & Assels Avocats – Madame Monique Lambert ;
 - 4.23 Recommandation de paiement – Englobe Corp. – Réfection des rues Christophe-Côté et Comeau, quartier Chandler ;
 - 4.24 Recommandation de paiement – Huard électrique Inc. – Éclairage public LED
 - 4.25 Diminution de limite de vitesse, quartier Newport – Demande au MTQ;
 - 4.26 Octroi de contrat – Samuel Dubé Roussy – Projet Memento Urgence ;
5. PROPOS DU MAIRE
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.210 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et des séances extraordinaires des 13, 16 et 23 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.211 DEMANDES

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

Demande de don – Relais pour la Vie – Société canadienne du cancer ;	200 \$
Demande de commandite – ADJ de Newport – Compétition DJ et Party du Nouvel An 2019;	Location gratuite (500 \$)
Demande de commandite – Tournoi de softball de Pabos Mills 2019 ;	400 \$
Fondation CSSS Rocher-Percé – Dégustation de vin et produits du terroir (Bruno-Pierre Godbout);	150 \$
Tournoi de Golf 2019 de la fondation du CSSS du Rocher-Percé;	150 \$
Bal des finissants (Pabos & Saint-François)	450 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.212 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de et d'approuver les comptes à payer du mois mai 2019 représentant de pour le journal des achats un montant de 580 742.05 \$ et de 47 056.17 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.213 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2018

Il est unanimement résolu que ce conseil prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.214 EMBAUCHE - MONSIEUR GHISLAIN BERTRAND - JOURNALIER SAISONNIER EN HORTICULTURE – PERSONNE SALARIEE REGULIERE SAISONNIERE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 180604.202 confirmant l'embauche de monsieur Ghislain Bertrand à titre de journalier saisonnier en horticulture;

CONSIDÉRANT que monsieur Ghislain Bertrand a complété la période d'essai de mille quarante (1 040) heures effectivement travaillées prévue à l'article 2.12 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler (CSN);

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du directeur administratif;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil recommande que la ville de Chandler embauche monsieur Ghislain Bertrand à titre de journalier en horticulture, personne salariée régulière saisonnière (article 2.18 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler (CSN)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.215 EMBAUCHE - CHAUFFEUR-JOURNALIER - MONSIEUR STANLEY NOËL - PERSONNE SALARIEE REGULIERE

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de chauffeur-journalier au service des travaux publics de la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'affichage interne, un candidat a postulé et que ce dernier possède toutes les exigences requises pour occuper le poste de chauffeur-journalier

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil approuve l'embauche de monsieur Stanley Noël à titre de chauffeur-journalier au Service des travaux publics, emploi régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.216 EMBAUCHE - PROGRAMME FAIR 2019 - EMPLOYÉS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les nombreux travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Chandler pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la ville de Chandler dans le cadre du programme FAIR - volet 4 au montant de 40 000 \$, en plus de la participation financière de la ville de Chandler au montant de 4 445 \$;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée doit servir à couvrir minimalement 70 % des dépenses salariales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu ce conseil recommande l'embauche des personnes suivantes dans le cadre du programme FAIR :

Nom de l'employé	Taux horaire	Période (40 h par sem.)
Stéphane Lantin, menuisier	19 \$	15 semaines
Réal Grenier, journalier	16 \$	15 semaines
Gaston Boudreau, journalier	16 \$	15 semaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.217 EMBAUCHE - SUBVENTION SALARIALE EMPLOI-QUÉBEC - JOURNALIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 190401.123 autorisant monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à déposer une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec pour l'embauche d'un journalier temporaire;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec accepte de subventionner le salaire d'un journalier à la hauteur de 90 % de son salaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu ce conseil recommande l'embauche de monsieur Gérard Moreau, à titre de journalier temporaire, pour une période de 24 semaines à raison de 40 h par semaine à un taux horaire de 14\$ /h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.218 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN PAYSAGER ET DÉNEIGEMENT GODIN - ENTRETIEN DES PLAGES DE PABOS ET NEWPORT 2019

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Godin possède les équipements, l'expérience et la compétence pour l'entretien des plages ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a donné un excellent service antérieurement ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur offre ses services aux mêmes coûts que les années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien des plages de Pabos et de Newport à la firme Entretien paysager et déneigement Godin, contrat représentant les montants suivants :

Endroit	Coût (TTC)
Entretien plage de Pabos	\$ 3 564,23
Entretien plage de Newport	\$ 2 749,40
Entretien plage Marina Chandler	\$ 2 749,40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.219 FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES 2019 – CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil approuve le projet tel que déposé par monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, ainsi que la contribution financière de 4 445 \$ de la Ville de Chandler dans le cadre du projet « Fonds d'aide aux initiatives régionales 2019 ».

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.220 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018 DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil accepte de contribuer financièrement à l'entente de développement culturel 2018 de la MRC du Rocher-Percé pour un montant total de 1 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.221 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – RCGT – AUDIT 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro FAC1841628 de RCGT d'une somme de 12 532.28 \$, toutes taxes comprises, qui correspond à la deuxième facturation progressive concernant les travaux de vérification de fin d'exercice terminé le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.222 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro F380 de ProGrafitz au montant total de 965.79 \$, toutes taxes incluses, pour le montage et l'impression de panneaux dans le cadre d'un projet pour le quartier Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.223 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve les factures de Morency société d'avocats

Numéro de la facture	Montant (TTC)
766-002	287.15 \$
766-003	498.88 \$
766-004	238.58 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.224 OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTIONS SCANDINAVES – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public de la Ville de Chandler pour la construction d'un nouveau garage

municipal;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions produit par la firme Jean Luc Heyvang Architecte représenté par monsieur Christian Lambert et le résultat ci-dessous mentionné :

Soumissionnaire	Tarif (toutes taxes comprises)
Constructions scandinaves	5 455 000.00 \$
LFG Construction	5 780 000.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecte à l'effet de soustraire de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit, constructions Scandinaves, les exclusions a (relocalisation du centre des pompiers) et D (monte-charge);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et majoritairement résolu que ce conseil octroie le contrat pour la construction d'un nouveau garage municipal à Constructions scandinaves de 5 251 500 \$, toutes taxes incluses, après l'application des exclusions mentionnées à la recommandation des architectes.

Messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout et Gaétan Daraïche émettent leur dissidence concernant l'octroi dudit contrat.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

190603.225 ACQUISITION DE TERRAIN – MONSIEUR JOCELYN MARCOUX

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Marcoux bénéficiera d'un programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Marcoux a choisi d'utiliser l'aide financière qui lui est octroyée à des fins d'allocation de départ et s'engage à respecter toutes les clauses du programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que la Ville de Chandler se porte acquéreur du terrain de monsieur Jocelyn Marcoux situé au 111, rue de la plage, secteur Chandler, lot 4 293 373, pour la somme nominale de 1\$ sachant que la réglementation de la Ville de Chandler interdit déjà les constructions sur ce terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.226 ACQUISITION DE TERRAIN – MONSIEUR PIERRE GEORGES

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Georges bénéficiera d'un programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre George a choisi d'utiliser l'aide financière qui lui est octroyée à des fins d'allocation de départ et s'engage à respecter toutes les clauses du programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que la Ville de Chandler se porte acquéreur du terrain de monsieur Pierre Georges situé au 99, rue de la plage, secteur Chandler, lot 4 293 370, pour la somme nominale de 1\$ sachant que la réglementation de la Ville de Chandler interdit déjà les constructions sur ce terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.227 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR PIERRE POIRIER (GASPÉSIE MITSUBISHI) – RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE

CONSIDÉRANT que demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 4 293 450 , au 445, Boulevard René-Lévesque Ouest, Chandler dans la zone 3114-C du plan de zonage de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que cette dérogation permettra au demandeur de régulariser son immeuble, pour ensuite pouvoir procéder à un agrandissement du bâtiment ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Chandler, entre autres ceux d'offrir des commerces et services diversifiés et de qualité.

CONSIDÉRANT que le plan de localisation minute 4348, a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller

Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil approuve la dérogation mineure telle que déposée par monsieur Pierre Poirier (Gaspésie Mitsubishi) à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 4 293 450, soit une réduction de la marge arrière prescrite pour un bâtiment de type commercial de 3 mètres à 0.35 mètre (résolution CCU 19-U-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.228 ADOPTION – RÈGLEMENT V-223-2019 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et celle de ses conseillers pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité et prévoir une allocation de dépenses pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction;

ATTENDU qu'aux termes de la réglementation actuelle la rémunération :

a) du maire est de 32 600,88 \$ et son allocation de dépenses est de 16 300,56 \$;

b) des conseillers et conseillères est de 10 866,96 \$ et leur allocation de dépenses est de 5 433,48 \$.

ATTENDU que de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement afin de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU que le projet dudit règlement numéro V-223-2019 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019 ;

ATTENDU que l'avis de motion dudit règlement numéro V-223-2019 a été donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que le numéro V-223-2019 concernant le traitement des élus municipaux soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.229 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-224-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT V-32-2002 DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT le règlement V-32-2002 qui décrète une politique de frais de déplacement pour les employés de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir cette politique afin de l'adapter aux réalités actuelles;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que le règlement V-224-2019 décrétant une politique de frais de déplacement pour les employés de la Ville de Chandler soit et est adopté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.230 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-225-2019 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY, ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 200 000 \$ A CES FINS

ATTENDU que la Ville de Chandler souhaite réaliser des travaux associés à la construction d'une surface de Dek Hockey dans le secteur de Newport ;

ATTENDU que les coûts relatifs à ces travaux sont estimés à 200 000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 6 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et majoritairement résolu que le règlement portant le numéro V-225-2019 concernant la construction d'une surface de dek hockey, et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$ à ces fins soit et est adopté.

Madame Louise Langlois émet sa dissidence concernant l'adoption du règlement numéro V-225-2019.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

190603.231 VENTE D'IMMEUBLE – 740, AVENUE HOTEL-DE-VILLE, CHANDLER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à MFT ET FILS INC., un immeuble situé au 740, avenue de l'Hôtel de Ville, dans la Ville de Chandler (secteur Chandler), province de Québec, GOC 1K0, connu et

désigné comme étant le lot 4 294 126 au cadastre de Québec, circonscription foncière de Gaspé, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par MFT ET FILS INC.;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents pertinents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.232 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-Z-001-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2017-Z-001, est entré en vigueur le 12 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 190401.132 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 6 mai 2019, le deuxième projet de règlement numéro 2017-Z-001-01;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mai 2019 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le règlement numéro 2017-Z-001-01 amendant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190603.233 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ST-ONGE & ASSELS
AVOCATS – MADAME MONIQUE LAMBERT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimentement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture datée du 27 mai 2019 de St-Onge & Assels Avocats au montant de 6 344.62 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels rendus dans le cadre du dossier numéro 110-17-000968-181/ Monique Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190603.234 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ENGLOBE CORP. –
RÉFECTION DES RUES CHRISTOPHE-CÔTÉ ET COMEAU,
QUARTIER CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimentement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 900293023 de englobe Corp., au montant total de 11 848.17 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de réfection des rues Christophe-coté et Comeau , quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190603.235 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – HUARD ÉLECTRIQUE
INC. – ÉCLAIRAGE PUBLIC LED**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimentement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 10519 de Huard électrique INC., au montant de 15 380.90 \$, toutes taxes incluses, pour la conversion de l'éclairage publique au LED.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190603.236 DIMINUTION DE LIMITE DE VITESSE, QUARTIER NEWPORT –
DEMANDE AU MTQ**

CONSIDÉRANT que la gestion de la route 132 incombe au Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'un tronçon de cette route situé à Newport, plus précisément du dépanneur Travers (190, route 132) jusqu'au Magasin Nadeau Matériaux De Construction Inc. (708, route 132), représente des risques réels pour la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT les plaintes des citoyens qui dénoncent les risques d'accident dans ce secteur ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimentement résolu qu'une demande soit transmise au Ministère

des Transports du Québec afin que la limite de vitesse sur le tronçon ci-dessus mentionné passe de 90 km/h à 70 km/h afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.237 OCTROI DE CONTRAT – SAMUEL DUBE ROUSSY – PROJET MEMENTO URGENCE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chandler de communiquer en temps réel avec ses citoyens en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de Chandler d'avoir une application WEB permettant aux citoyens de s'enregistrer à une liste de diffusion pour recevoir des alertes de la part des autorités municipales lorsqu'une situation dite urgente se présente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement que ce conseil approuve le contrat proposé par monsieur Samuel Dubé Roussy pour la mise en œuvre de l'application WEB MEMENTO URGENCE au coût de 6 000 \$ et les coûts récurrents de 3 320 \$ par année.

Il est également résolu que les coûts de l'application MEMENTO URGENCE soient partagés équitablement entre les municipalités de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190603.238 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Richard Duguay propose la levée de l'assemblée à 21 h 07.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier